



UNE GRÈVE HISTORIQUE!

LE GOUVERNEMENT ET LES PATRONS DOIVENT ENTENDRE LES TRAVAILLEURS DU RAIL

Une grève historique Avec plus de 50% de grévistes, les agents de la SNCF ont massivement apporté leur soutien à la revendication d'un décret socle au niveau du décret n°99-1161 du 28 décembre 1999, dit RH0077.

S

UD-Rail et son Union Solidaires, rejettent les projets de réforme du droit du travail en cours, qui entraîneraient des régressions sans précédent pour les cheminot-es et l'ensemble des travailleurs des secteurs privés et publics.

Face au décret socle que le gouvernement veut imposer aux travailleurs du rail et au projet de loi El Khomri SUD-Rail et son Union Solidaires ont des propositions pour construire un statut social de haut niveau.

Nous rejetons la flexibilité que gouvernement et patrons veulent nous imposer ! Nous rejetons la fracture intergénérationnelle qu'ils veulent créer en abaissant les conventions collectives à la SNCF, dans la santé, l'énergie, l'éducation et plus largement dans tous les secteurs.

Sur la base du rapport de force créé, il s'agit maintenant de bâtir une réglementation du travail plus solide, soucieuse de la sécurité et de la santé des salariés du ferroviaire, et d'avoir un Code du travail plus fort, pour tous les travailleurs.

LA STRATÉGIE PATRONALE D'UN EMPILEMENT DÉCRET SOCLE/CCN/ACCORDS D'ENTREPRISES, NE TIENT PLUS !

Contrairement aux patrons des entreprises privées et de la SNCF, nous ne voulons pas opposer les salariés, favoriser le dumping social et l'ouverture à la concurrence, c'est pourquoi nous revendiquons un même statut pour tous, sur la base de la réglementation actuelle à la SNCF que nous pouvons améliorer.

Un même statut, une même réglementation que nous pouvons améliorer, voilà ce qui a uni les grévistes le 9 mars, qui refusent de se laisser diviser dans des négociations qui favoriseraient le moins disant social !

C'est maintenant au gouvernement et au patronat d'écouter cet avertissement des salariés du rail et de prendre la seule décision qui s'impose, celle de dire **Stop au dumping social** que certains voudraient développer dans la branche ferroviaire.

APRÈS LE RH0077, LA DIRECTION ANNONCE MAINTENANT LA FIN DES 35H !

La direction SNCF use et abuse des moyens de l'entreprise pour rassurer les cheminots, leur faire croire qu'ils sont les portes paroles des travailleurs du rail. **Pourtant elle a déjà annoncée aux organisations syndicales qu'en même temps que le décret n°99-1161 du 28 décembre 1999 (RH0077) elle entendait également mettre un terme, au 30 Juin, à l'accord 35h à la SNCF avec, malgré ses défauts, des conséquences graves sur le nombre de repos compensateurs (RM, RU, RQ).**

Au moment même où le gouvernement et le patronat s'en prennent directement à nos conditions de travail,

cette volonté de rayer les 35h de la carte à la SNCF pratique de la même logique que la loi El-Khomri sur le travail.

Plus que jamais il y a convergence dans les motifs de mobilisation, dans les revendications, c'est pourquoi SUD-Rail appelle les cheminots à s'inscrire massivement dans les mobilisations syndicales et citoyennes pour retirer ces projets de loi nocifs au monde du travail et aussi aux droits des cheminots et des travailleurs du rail.

LA SITUATION NÉCESSITE UNE MOBILISATION D'ENVERGURE, UNITAIRE ET MAJORITAIRE

La seconde version du décret socle qui sera présentée lors de la CMP (commission mixte paritaire) le 11 mars, ne sera pas la transcription du RH 077 qui est pourtant la réglementation des cheminot-es donc de 95 % des travailleurs du rail, le gouvernement s'y étant refusé.

A travers ce décret, le gouvernement veut mettre le patronat du rail dans une position de force et celui-ci ne s'y trompe pas. Les négociations engagées depuis plusieurs mois sur une convention collective sont de fait maintenant stoppées puisque l'UTP (le syndicat patronal des transports) n'a pas de mandat pour négocier sur la partie « conditions de travail » de la convention collective.

Le but est simple : laisser s'appliquer, comme base de la réglementation, le décret « socle » ou soumettre au dernier moment à signature une proposition de convention collective au rabais sous la menace de l'application du décret... **SUD-Rail refuse que les travailleurs du rail soient les dindons de la farce de la stratégie patronale, ensemble, nous pouvons imposer nos choix et pas subir ceux de nos dirigeants !**

SUD-Rail appelle à élargir et intensifier la mobilisation et proposera lors de l'interfédérale le 14 mars le dépôt d'une DCI unitaire, et sans réponse du gouvernement et de la direction le dépôt d'un préavis reconductible dès le 31 mars.

EXIGEONS des améliorations dans les réglementations du travail, dans le Code du travail et la mise en place des 32 heures.

GAGNONS le retrait des ces projets qui menacent notre avenir et celui des générations futures.

IMPOSONS l'ouverture de négociations réelles pour élaborer un statut de haut niveau pour toute la branche ferroviaire sur la base du RH 077 amélioré et un code du travail protecteur.